

Accueils de Loisirs Sans Hébergement —BANYULS DELS ASPRES— 2025 / 2026

PROJET PÉDAGOGIQUE

EXTRASCOLAIRE
ET PERISCOLAIRE MERCREDIS
de 3 à 10 ans

Document obligatoire pour tout accueil collectif de mineurs. Il garantit la qualité de l'engagement éducatif de l'accueil de loisirs et s'adresse à toutes les parties prenantes de l'éducation des enfants accueillis : familles, animateurs, intervenants extérieurs.

Banyuls dels Aspres Public accueilli : Enfants de 3 à 10 ans
Périscolaire et extrascolaire – Mercredis et vacances scolaires
Direction : Tijini MERNIZI, Directeur de l'A.L.S.H.
46 rue des Vendanges, 66300 Banyuls-dels-Aspres
tijini.mernizi@laligue66.org - 06 46 06 08 84

SOMMAIRE

1. PROPOS INTRODUCTIF ET CONTEXTE

- 1.1 Situation
- 1.2 Projet éducatif de la Communauté de Communes des Aspres
- 1.3 Le public
- 1.4 Données relatives aux familles

2-OBJECTIFS

- 2.1 Objectifs éducatifs
- 2.2 Objectifs pédagogiques
- 2.3 Thèmes des vacances scolaires

3-MOYENS

- 3.1 Moyens humains
- 3.2 Moyens matériels
- 3.3 Activités proposées

4-ORGANISATION PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

- 4.1 Horaires
- 4.2 Fonctionnement de l'équipe pédagogique
- 4.3 Cas particuliers

5- IMPLICATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES

6 - ÉVALUATION

7 - CONCLUSION

8. ANNEXES

PROPOS INTRODUCTIFS ET CONTEXTE

• 1.1 Situation

Depuis septembre 2018, l'accueil de loisirs est installé dans l'école de Banyuls dels Aspres, village situé à proximité de la départementale 900. Cette localisation stratégique permet un accès facilité pour les familles des villages voisins : Tressere, Passa, Villemolaque à l'ouest, Saint-Jean-Lasseille et Brouilla à l'est. Ce secteur, en forte croissance démographique, regroupe environ 6 000 habitants. Il est situé au cœur d'un terroir viticole, à 17 km au sud de Perpignan, 15 km d'Argelès-sur-Mer et 17 km du Perthus, à la frontière franco-espagnole.

• 1.2 - Le projet éducatif de la communauté de commune des Aspres.

La communauté de communes, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement 66, a co-construit un projet éducatif structurant pour garantir la qualité de l'A.L.S.H. Ce document de référence guide l'équipe pédagogique dans l'élaboration du projet pédagogique.

L'ensemble du service enfance jeunesse est labellisé « Plan mercredi », un dispositif national visant à offrir aux enfants un accueil de loisirs éducatif de qualité le mercredi. L'État et la C.A.F accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre de projets éducatifs territoriaux ambitieux.

• 1.3 – Le public accueilli

L'A.L.S.H. s'adresse aux enfants scolarisés de 3 à 10 ans, issus des villages de la communauté des communes des Aspres, ainsi qu'à ceux hors territoire selon des conditions tarifaires spécifiques.

Enfants de 3 à 5 ans :

Ils sont en pleine découverte sensorielle et motrice. Les activités doivent être ludiques, rassurantes et adaptées à leur rythme. L'encadrement bienveillant favorise leur socialisation et leur épanouissement.

Enfants de 6 à 10 ans :

Ils recherchent davantage d'autonomie, de défis et d'interactions sociales. Les activités proposées doivent stimuler leur curiosité, leur réflexion et leur créativité, tout en renforçant leur sentiment d'appartenance et leur confiance en soi.

Accueil des enfants à besoins particuliers :

L'A.L.S.H. s'engage à offrir un environnement inclusif pour les enfants en situation de handicap ou ayant des troubles de santé. Dans cette démarche, le dispositif Projet d'Inscription dans un Accueil de Mineurs (PIAM) est mobilisé pour structurer et sécuriser l'accueil de chaque enfant. Ce projet est élaboré en lien avec le Pôle Ressources Hand'avant 66, qui accompagne les équipes dans l'adaptation des activités, la mise en œuvre de préconisations spécifiques et le suivi du parcours de l'enfant. L'équipe collabore étroitement avec les familles et les professionnels médico-sociaux pour garantir une intégration respectueuse, enrichissante et conforme aux besoins particuliers de chaque enfant. Le PIAM permet également de faciliter le partage d'informations entre les acteurs concernés, d'évaluer la qualité de l'accueil et de renforcer la continuité éducative et de soins.

• 1.4 - Données relatives aux familles :

Le public accueilli présente un indice de position sociale de 110, supérieur à la moyenne départementale, reflétant une stabilité familiale.

Spécificités du territoire :

- Évolution démographique avec l'arrivée de familles urbaines dans les nouveaux lotissements
- Mixité culturelle entre familles locales et nouveaux arrivants
- Attentes variées en matière d'activités éducatives et de services

Les familles recherchent un cadre bienveillant, sécurisé et stimulant, valorisant les compétences sociales, artistiques et la connexion avec la nature. Le partenariat avec les familles est essentiel pour adapter l'offre aux besoins du territoire en mutation.

—2—OBJECTIFS

• 2.1- Les objectifs éducatifs

Citoyenneté:

- Favoriser la tolérance et la vie en collectivité
- Encourager l'esprit de coopération
- Valoriser l'expression individuelle et collective
- Développer les valeurs du « vivre ensemble »
- Promouvoir une attitude civique

Autonomie :

- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances
- Valoriser les compétences de chacun
- Encourager la prise de responsabilité
- Stimuler l'initiative et l'engagement
- Impliquer les enfants dans les différents temps de vie

Environnement :

- Sensibiliser à la nature et à sa protection
- Découvrir le patrimoine local
- Favoriser les gestes éco-citoyens
- Encourager les actions de préservation

Culture :

- Offrir des clés de lecture du spectacle vivant
- Favoriser l'appropriation collective des œuvres
- Encourager l'expression intime
- Inscrire les rencontres artistiques dans un parcours global

Social:

- Renforcer les liens entre enfants
- Favoriser la coopération et l'inclusion
- Garantir une place pour chacun

Santé et prévention:

- Sensibiliser aux comportements favorables à la santé
- Promouvoir l'hygiène, l'alimentation, le sommeil et l'activité physique
- Participer aux actions du Contrat Local de Santé et du PNNS

Prolongement des objectifs éducatifs

Pour donner suite aux consultations menées par le responsable du service Enfance auprès des directeurs-rices des accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.), de nouvelles orientations éducatives ont été définies pour enrichir le projet éducatif 2025/2026.

Éducation en Anthropocène

L'accueil de loisirs s'engage dans une démarche d'éducation en Anthropocène, c'est-à-dire une éducation consciente des enjeux environnementaux et sociaux propres à notre époque.

Les enfants seront invités à observer, comprendre et agir sur leur environnement proche, en mesurant l'impact de leurs gestes sur les ressources naturelles et les équilibres vivants.

La « dynamique sortir » occupera une place centrale : elle favorise l'expérience directe de la nature, développe l'autonomie, stimule la curiosité scientifique et contribue au bien-être physique et mental des enfants.

Chaque action ou animation visera ainsi à relier les enfants à leur milieu, tout en leur donnant les moyens d'en être des acteurs respectueux et responsables.

Colos apprenantes

En partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, les colos apprenantes permettront de renforcer les apprentissages par le jeu, la culture et la coopération.

Ces séjours éducatifs favoriseront l'égalité des chances et la curiosité, en offrant à chaque enfant la possibilité d'expérimenter, de découvrir et d'apprendre autrement, dans un cadre de vie collectif et bienveillant.

Intergénérationnel

Les accueils de loisirs poursuivront le développement de projets partagés avec le service jeunesse, le Relais Petite Enfance (RPE).

Ces temps d'échanges favoriseront la rencontre entre les générations, la transmission des savoirs, et la construction d'une mémoire commune du territoire.

Ils permettront également aux enfants de développer leur empathie, leur sens de l'écoute et du respect mutuel.

Éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle demeure un axe fort du projet pédagogique.

En partenariat avec le Théâtre de l'Archipel et le Cinéma Castillet de Perpignan, une saison culturelle est proposée aux enfants.

Cette programmation favorise l'ouverture au monde, la découverte d'œuvres et d'artistes variés, et l'accès à des expériences sensibles et collectives.

Par la pratique artistique et la fréquentation de lieux culturels, les enfants développent leur créativité, leur sens critique et leur confiance en eux.

Cette année, un nouveau partenariat local est initié avec le centre d'art Léon'Art, situé sur l'aire du Village Catalan à Banyuls dels Aspres.

À partir du mois de janvier, un travail au long cours sera mené entre les enfants et les artistes du centre, alliant sensibilisation, pratique et création collective.

Ce projet aboutira à une exposition d'art au sein de la galerie Léon'Art, présentée lors du Printemps des Familles, organisé cette année à Banyuls dels Aspres.

Cette démarche vise à rendre l'art accessible, à valoriser la production des enfants, et à renforcer le lien entre création, territoire et expression personnelle.

La pratique artistique agit également comme un levier de santé mentale et émotionnelle.

Elle favorise l'expression de soi, aide à canaliser les émotions, développe la concentration et renforce l'estime de soi.

Elle constitue ainsi un véritable outil de prévention et de bien-être, contribuant à l'équilibre global des enfants et à leur épanouissement individuel comme collectif.

Social

Nous continuerons à nous appuyer sur le dispositif « LIRE en ACM » pour encourager le plaisir de la lecture, levier essentiel de cohésion sociale. Lire permet de réduire les inégalités culturelles en offrant à chaque enfant, quel que soit son milieu, un accès à l'imaginaire, au savoir et à l'expression personnelle.

Santé et prévention

Dans le cadre du Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes des Aspres, les accueils de loisirs participeront aux actions de prévention et de promotion de la santé : hygiène, alimentation, activité physique, inclusion, santé mentale.

Ces démarches permettront de sensibiliser les enfants aux comportements favorables à la santé et au bien-être, tout en contribuant à la construction d'une attitude responsable et solidaire.

Les A.L.S.H. s'inscriront également dans le Projet National Nutrition Santé (PNNS), notamment à travers le Printemps des Familles organisé cette année à Banyuls dels Aspres.

2.2- OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Éducation en Anthropocène

- Encourager les enfants à observer, comprendre et questionner leur environnement naturel et humain
- Développer des comportements éco-responsables au quotidien
- Favoriser la découverte du milieu extérieur à travers la dynamique "sortir"
- Relier les expériences vécues dehors à la santé physique et mentale

Évaluation

Critères	Indicateurs
Participation active aux activités en extérieur	Nombre de sorties, implication observée, retours des enfants
Adoption de gestes éco-responsables	Tri des déchets, compostage, réduction du gaspillage
Connaissances acquises sur la nature	Restitutions, dessins, observations partagées
Impact sur le bien-être des enfants	Attitude générale, écoute, apaisement, autonomie

Colos apprenantes (ciblé sur le dispositif)

- Permettre aux enfants du territoire issus de familles à faibles revenus de bénéficier d'un séjour éducatif financé
- Réduire les inégalités d'accès aux vacances apprenantes sur l'ensemble des communes de la communauté
- Renforcer le rôle de l'accueil de loisirs dans l'identification et l'accompagnement des familles éligibles
- Impliquer le corps enseignant dans le repérage des enfants prioritaires
- Améliorer la communication du dispositif auprès des familles pour en faciliter l'accès

Évaluation

Critères	Indicateurs
Ciblage des publics prioritaires	Nombre d'enfants issus de familles à faibles revenus inscrits au dispositif
Répartition territoriale des bénéficiaires	Nombre d'enfants par commune, évolution annuelle
Implication de l'accueil de loisirs dans le repérage	Nombre de familles accompagnées, entretiens réalisés
Participation du corps enseignant au ciblage	Nombre de signalements ou recommandations d'enseignants
Communication du dispositif	Supports diffusés, réunions d'information, retours des familles
Taux de mobilisation du dispositif	Ratio entre familles informées et familles inscrites

Intergénérationnel

- Créer des temps de rencontre entre générations
- Développer les compétences relationnelles : écoute, respect, coopération
- Valoriser la mémoire collective du territoire

Évaluation

Critères	Indicateurs
Qualité des échanges entre enfants et aînés	Observation des comportements et interactions
Participation aux projets intergénérationnels	Fréquence et assiduité
Compréhension des valeurs de respect et d'entraide	Expressions verbales, comportements solidaires
Satisfaction des partenaires	Retours des clubs de seniors, RPE, familles

Éducation artistique et culturelle

- Permettre l'accès régulier à la culture et à la pratique artistique
- Favoriser la créativité, la sensibilité et l'expression personnelle
- Impliquer les enfants dans un projet artistique au long cours avec le centre d'art Léon'Art
- Comprendre et expérimenter les effets positifs de la création sur le bien-être et la santé mentale

Évaluation

Critères	Indicateurs
Implication des enfants dans les projets artistiques	Assiduité, motivation, participation active
Développement de l'expression et de la créativité	Diversité des productions, prise d'initiatives
Partenariats culturels effectifs et durables	Nombre d'actions menées, qualité du lien avec les structures
Effets sur la santé mentale et le bien-être	Apaisement, estime de soi, expression des émotions
Valorisation du travail collectif	Réalisation de l'exposition au Printemps des Familles

Social et inclusion

- Promouvoir la solidarité, la coopération et le vivre-ensemble
- Développer le dispositif « LIRE en ACM » pour encourager la lecture, l'expression et l'imaginaire
- Garantir la participation de tous, notamment des enfants ayant des besoins spécifiques

Évaluation

Critères	Indicateurs
Degré de coopération au sein des groupes	Observations en activité, résolution de conflits
Engagement dans les temps de lecture et de conte	Participation, intérêt, productions collectives
Inclusion effective de tous les enfants	Adaptations proposées, participation inclusive
Climat social général	Observations de groupe, retours des animateurs et familles

Santé et prévention

- Sensibiliser les enfants aux notions de santé globale (hygiène, alimentation, sommeil, activité physique)
- Encourager les comportements favorables au bien-être individuel et collectif
- Participer activement aux actions du Contrat Local de Santé et au PNNS
- Articuler les pratiques de santé avec les temps éducatifs du quotidien

Évaluation

Critères	Indicateurs
Intégration des actions de prévention dans le quotidien	Activités proposées, messages transmis
Participation aux événements liés à la santé	Implication au Printemps des Familles, ateliers PNNS
Compréhension des notions de bien-être et de prévention	Restitutions orales, jeux, dessins
Adoption de comportements favorables à la santé	Hygiène personnelle, alimentation équilibrée, activité physique régulière

• Thèmes des vacances scolaires

Chaque période de vacances scolaires est structurée autour d'un thème fédérateur, choisi en cohérence avec les objectifs éducatifs du projet et les ressources du territoire. Pour l'année 2025–2026, les vacances d'automne seront placées sous le signe du cinéma, avec des activités autour de l'image, du jeu d'acteur et de la création de courts-métrages. Les vacances de printemps exploreront le thème "Art et émotions", en lien avec le partenariat engagé avec le centre d'art Léon'Art. Les thématiques des vacances d'hiver et d'été sont en cours de construction avec l'équipe pédagogique et seront définies en fonction des projets en émergence et des opportunités partenariales.

3 - MOYENS

• 3.1 - Les moyens humains

Le taux réglementaire d'encadrement de L'A.L.S.H. est de :

- 1 adulte pour 12 mineurs de plus de 6 ans et 8 lors d'une baignade
- 1 adulte pour 8 mineurs de moins de 6 ans et 5 lors d'une baignade

Le taux réglementaire d'encadrement de l'accueil périscolaire du mercredi :

- 1 adulte pour 14 mineurs de plus de 6 ans
- 1 adulte pour 10 mineurs de moins de 6 ans

La communauté de communes a fait le choix de conserver le 1 pour 12 et le 1 pour 8 pour une meilleure qualité de service. Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence. Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activités proposées.

L'équipe d'encadrement de L'A.L.S.H est constituée:

- D'un directeur titulaire d'un B.E.A.T.E.P. spécialité activités sociales et vie locale
- D'animateurs/trices qualifiés (B.A.F.D., B.A.F.A., surveillant de baignade, CPJEPS, CAP petite enfance)
- D'intervenants locaux, ponctuellement selon les projets mis en œuvre

Rôle du directeur:

Le rôle du directeur est de gérer la mise en œuvre de l'A.L.S.H., conformément aux décisions prises par les comités de pilotage et de gestion. Ses missions sont :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'A.L.S.H.
- Gérer l'ensemble des intervenants de l'A.L.S.H. et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : récolte et étude des propositions
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles
- Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants
- Évaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte

Rôle des animateurs/trices :

L'animateur/trice a un rôle éducatif. Il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- Garantir la sécurité physique et affective
- Être à l'écoute et répondre aux demandes
- Être force de proposition et s'adapter
- Permettre l'éveil à travers différents supports
- Adapter les activités à l'âge
- Gérer son activité de la préparation au rangement
- Respecter les enfants comme individus à part entière
- Connaître les règles de sécurité
- Informer le directeur des problèmes survenus

Avec ses collègues :

- Respecter les horaires et le fonctionnement de l'accueil
- Prévenir en cas d'absence et fournir un justificatif
- S'informer, se former et informer
- Être responsable de ses actions
- Respecter ses collègues
- Travailler en équipe, s'exprimer et écouter
- Participer aux réunions de préparation
- Se remettre en question et évaluer son action
- Respecter le travail des autres
- Respecter le matériel confié

Rôle de tous les intervenants

Les intervenants viennent proposer une découverte de leurs spécialités. Ils ne doivent pas oublier le côté ludique de la découverte. Ces temps doivent se dérouler dans la convivialité et ne pas devenir des temps d'apprentissage pur.

Les adultes s'engagent à :

- Être attentifs, disponibles, actifs et à l'écoute
- Assurer la sécurité physique, morale et affective
- Utiliser un langage adapté à l'âge
- Informer le directeur des problèmes survenus

L'intervenant est un adulte référent pour l'enfant. Il doit faire preuve d'exemplarité. En cas de manquement à ces engagements, le partenariat pourra être interrompu.

• 3.2 - Les moyens matériels

Les locaux utilisés dans le cadre de l'A.L.S.H. seront les espaces municipaux suivants :

COMMUNE	DANS L'ÉCOLE
BANYULS DELS ASPRES	1 espace jeux maternelle, 1 plateau sportif 1 espace cabanes

L'entretien de tous les lieux utilisés par l'A.L.S.H. sera assuré par la commune.

Les lieux de stockage du matériel sont situés :

- Dans le cabanon à l'extérieur
- Dans un cagibi situé à côté de la cantine

Le matériel nécessaire à la mise en œuvre de l'A.L.S.H. devra être précisé par chaque animateur dans le cadre de son projet d'animation.

• 3.3 - Les activités

Des activités communes avec les différents services éducatifs

Pensées en partenariat avec le service jeunesse ou le réseau d'assistantes maternelles, ces activités (programmation régulière de demi-journée consacrée aux jeux éducatifs « pédagogie Montessori » à l'accueil de loisirs avec le R.A.M., programme commun avec le service jeunesse pour les 10 ans...) permettront aux enfants de faciliter la transition entre les âges cruciaux.

Des activités de découverte de la nature

Orientées sur les activités de pleine nature, ces activités (découverte de la faune et la flore, initiation à la capture respectueuse, étude ludique d'un biotope, sortie guidée en montagne, sur les bords de rivières, de lac ou en mer, initiation à l'agroécologie) permettront aux enfants de mieux connaître leur environnement et ainsi de mieux le protéger.

Des activités physiques

Centrées sur l'exercice physique, ces activités permettent autant que possible, dehors et en plein air, de pratiquer des activités physiques et sportives telles que des jeux de coopération, d'opposition, d'orientation, d'équilibre, d'adresse, de stratégie...

4 - ORGANISATION PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

Le temps extrascolaire se place le mercredi à la journée et pendant les vacances scolaires. Pendant les vacances de fin d'année de décembre et les 15 derniers jours des vacances d'été il ferme ses portes. Le service enfance de la communauté de commune des Aspres gère ce temps conjointement avec la ligue de l'enseignement. C'est un service sur inscription avec un tarif d'accès incluant une aide de la C.A.F proportionnelle aux quotients familiaux des familles. Il s'agit d'assurer un service en harmonie avec les rythmes de l'enfant et de concourir à son épanouissement. Les activités proposées sont diversifiées, pédagogiques.

• 4.1 - Les horaires

JOURNÉE TYPE DES ENFANTS : *Lieux Permanent d'Activité.

Horaires	Ce que fait l'enfant
7h30 à 9h00	Accueil échelonné des enfants. Il dispose d'un temps libre et peut profiter des LPA.
9h15 à 11h45	Si déplacement ou transport : sensibilisation à la sécurité. Activité : participation active.
(- 6 ans) 11h45 à 12h45	Repas : lavage des mains, restauration.
(+ 6 ans) 12h à 13h	
(- 6 ans) 12h45 à 14h30	Sieste et temps calme : repos, activités calmes pour les premiers réveillés.
(+ 6 ans) 13h à 13h15	Respiration, temps calme : jeux de société, mandalas...
13h15 à 14h30	
14h30 à 16h00	Activité : participation active.
16h00 à 16h30	Goûter : calme et convivialité.
16h30 à 17h00	Transport ou temps libre dans la cour.
17h00 à 18h00	Accueil des parents : temps libre, LPA.

• 4.2 - Le fonctionnement de l'équipe pédagogique

Avant

- Organisation matérielle et temporelle
- Révision de la réglementation
- Réalisation des plannings
- Choix des lieux d'animation
- Organisation des transports
- Préparation des besoins matériels et sécuritaires

Pendant

- Référent défini pour chaque groupe
- Répartition équitable des tâches

Horaires – Ce que fait l'animateur-trice :

- Préparation du matériel, aménagement des salles, ouverture des LPA
- Accueil des enfants et des parents, vérification des présences
- Assistance à l'enfant pour ses affaires et les toilettes
- Transport pédestre ou en bus : vigilance, respect du code de la route, sécurité
- Activité : rôle défini avec le binôme, intérêt pédagogique
- Repas : respect des règles d'hygiène, moment convivial, lutte contre le gaspillage
- Sieste et temps calme : détente, activité calme, réveil échelonné
- Goûter et transport : organisation, complément alimentaire, retour sur la journée
- Accueil du soir : sécurité, retour aux parents, fermeture des LPA
- Évaluation : ressentis, difficultés, ajustements, récupération du matériel

• 4.3 - Les cas particuliers

En cas d'absence d'un animateur/trice

Remplaçant mis à disposition ou prise en charge par le directeur.

Intempéries ou vague de chaleur

Solution de repli en intérieur proposée.

Accident :

- Petit bobo : trousse à pharmacie, soins notés dans le cahier d'infirmerie
- Accident grave : appel au directeur, au 112, aux parents, préparation de la fiche sanitaire, déclaration à la DRAJES

5 - IMPLICATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES

• Communication ouverte

Dialogue régulier et transparent

• Partenariat actif

Implication des parents dans la vie de l'accueil

• Programmes de sensibilisation :

Temps d'information pour les parents

• Événements familiaux :

Soirées portes ouvertes, rencontres

• Recueil de feedback :

Avis des parents pour ajuster les pratiques

• Objectifs communs :

Cohérence éducative entre accueil et maison

En impliquant activement les familles, l'accueil de loisirs devient un espace où les enfants reçoivent un accompagnement harmonieux et soutenu, favorisant leur développement global et leur bien-être.

6 - ÉVALUATION

L'évaluation des objectifs de ce projet pédagogique repose sur une approche continue et participative, visant à mesurer l'impact des activités proposées sur l'évolution des compétences et de l'engagement des jeunes. Pour chaque objectif, des critères spécifiques d'évaluation permettront de suivre la progression des enfants dans des domaines variés, allant de l'analyse des spectacles vivants à la sensibilisation à l'Anthropocène et l'engagement citoyen.

Les indicateurs de réussite, tels que le taux de participation, les observations des animateurs, et les retours des enfants eux-mêmes, offriront des données concrètes pour ajuster les actions et répondre aux besoins identifiés en temps réel. Cette démarche d'évaluation permet ainsi non seulement de vérifier l'atteinte des objectifs, mais également de renforcer le projet pédagogique en impliquant activement les jeunes dans le processus, les incitant à réfléchir sur leur propre apprentissage et à développer une conscience accrue de leurs actions et de leur compréhension.

En impliquant les enfants dans des retours réguliers, l'évaluation devient un moyen d'auto-régulation et de co-construction du projet, assurant un ajustement progressif et adapté des activités pour maximiser leur impact éducatif.

7- CONCLUSION

Si ce document se veut le plus réaliste possible, des imprévus peuvent se présenter. Il s'agit d'une expérimentation qui, grâce à la coopération de tous, saura évoluer pour devenir une véritable richesse. Pour cela, le directeur reste à la disposition de chacun dans l'intérêt des enfants et pour que les objectifs de cette organisation soient atteints.

ANNEXE 1

GRANDE VACANCES				
de 7h30 à 9h00	Accueil échelonné garderie			
de 9h00 à 12h00	Garderie	Salle de motricité	Salle d'activité + classe maternelle 2	Classe maternelle 1 avec le dortoir
de 11h45 à 13h15	cantine			
de 13h15 à 17h00	Garderie	Salle de motricité	Salle d'activité + classe maternelle 2	Classe maternelle 1 avec le dortoir
de 17h00 à 18h00	Accueil échelonné garderie			

VACANCES				
de 7h30 à 9h00	Accueil échelonné garderie			
de 9h00 à 12h00	Garderie	Salle de motricité	classe maternelle 2 et la salle d'activité	
de 11h45 à 13h15	cantine			
de 13h15 à 17h00	Garderie	Salle de motricité	classe maternelle 2 et la salle d'activité	le dortoir de la Classe maternelle 1
de 17h00 à 18h00	Accueil échelonné garderie			

ANNEXE 2

EXTRAIT DU BILAN DE L'ÉTÉ 2020

• 3°/ Fréquentation

Fréquentation par tranche d'âge en moyenne

3 ans	4	6 ans	16
4 ans	17	7 ans	16
5 ans	11	8 ans	15
TOTAL	32	9 ANS	18
		10 ANS	8
		11 ANS	5
		TOTAL	78

Fréquentation par villages

Brouilla	20	18.18%
St J. Lasseille	32	29.09%
Banyuls des as	20	18.18%
TRESSERRE	31	28.18%
VILLEMOLAQUE	2	1.81%
PASSA	3	2.72%
BAGE	2	1.81%
TOTAL	110	

- Nombre d'heures enfants : **10 100**
- Nombre de Demi-journées enfants : **19**
- Nombre de Journées d'ouvertures : **29**